

Acte mis en ligne le : 21/03/2024



Direction risques et protection des populations

Arrêté n° 2024-18

Arrêté relatif au Plan Intercommunal de Sauvegarde
Désignation d'un vice-président en charge des questions de sécurité civile

Arrêté

La Présidente,

Vu l'article L731-4 du Code de la sécurité intérieure relatif au plan intercommunal de sauvegarde,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND, présidente, des vice-présidents et membres du bureau, les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021 et n°2022-38 du 24 mars 2022 portant élection des membres du bureau, ainsi que la délibération n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de deux vice-présidents,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 9 février 2024 prenant acte de l'engagement de la démarche d'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde sur le territoire de Nantes Métropole,

Considérant qu'il convient de désigner un élu métropolitain en charge « des questions de sécurité civile afin d'assurer la mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan intercommunal de sauvegarde »,

Arrête

Article 1. Monsieur Tristan Riom, vice-président, est désigné comme élu en charge des questions de sécurité civile et du plan intercommunal de sauvegarde.

Article 2. Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et copie sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique.

Fait à Nantes, le 18 MARS 2024

Johanna ROLLAND
La Présidente

mis en ligne le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400407/2024000024
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024